



Suspension commandement quitter les lieux par l'Appel ?

Par agalantis

Bonjour

Suite au vandalisme de ma boîte aux lettres, mon bailleur a cessé de m'adresser ses échéances. J'ai commencé par le mettre en demeure en vain pour prévenir une dette qu'il fabriquait de toute pièce. Le mobile est que mon bail est ancien et n'est pas assez lucratif comparé aux nouveaux entrants, le vandalisme était une aubaine. L'avocat qui m'a défendu a eu une drôle d'attitude en faisant tout pour que ma défense n'aboutisse pas. Mais je ne pouvais en changer en dernière minute. Résultat, les torts entiers m'ont été portés et le vandalisme de ma boîte aux lettres a été écarté. Ce jugement inique est grave, parce qu'en l'état, faisant jurisprudence, plus aucun contrat de bail n'est possible, le bailleur n'a plus aucune obligation légale, etc. Il s'ensuit qu'une condamnation à quitter les lieux a été prononcée, alors que mon bail a 25 ans d'échéances mensuelles sans aucun incident. Mon bailleur a fait remplacer la boîte aux lettres détruite juste avant le jugement, et depuis, il m'adresse ses échéances qui sont toutes satisfaites. J'ai évidemment changé d'avocat pour l'appel. Normalement, un appel est suspensif du jugement prononcé et des actes qui vont avec. Mais n'ayant jamais été exposé à ce genre de situation, merci de me faire savoir si l'appel suspend le commandement de quitter les lieux ou non ? Et l'avocat en appel a-t-il une demande particulière au juge à faire ? Mon intention est de résilier mon bail à moyen terme de toute façon, la confiance avec mon bailleur étant rompue alors que la relation a pu être amicale par le passé, mais là, je me trouve face à un manque de temps, 2 mois seulement pour vider le logement d'une vie et en trouver un autre + le dossier en appel à fournir au nouvel avocat, c'est mission impossible ! Merci d'avance pour la réponse que je ne trouve nulle part. Cordialement.

Par vivi2501

contactez la maison de la justice et du droit la plus proche de chez vous pour prendre un rendez-vous avec un avocat. La consultation est gratuite

Par agalantis

Merci !

Bien cordialement